

DONNEZ À L'ONU UN TERRITOIRE À GOUVERNER

Protéger la souveraineté canadienne dans l'Arctique, voilà un problème qu'Ottawa pourrait résoudre en faisant un geste hardi d'internationalisme.

PAR CLYDE SANGER

LES PARAGRAPHES QUI SUIVENT se veulent provocants. De nombreux stratèges de renom et d'autres penseurs ont traité de l'Arctique et ont écrit des milliers de mots sur l'importance d'affirmer la souveraineté du Canada contre (presque) tout et tous, ou sur la possibilité de constituer l'Arctique en zone démilitarisée ou en une quelconque zone dénucléarisée. Je vais donc résumer les principales propositions formulées à cet égard, puis j'énoncerai mon point de vue sur la question.

Hanna Newcombe a été l'une des premières à s'exprimer sur la question, en 1980. On a souvent parlé de son plan visant à établir une zone dénucléarisée au nord du 60^e parallèle, et on l'a aussi critiqué. Si la limite suivait rigoureusement le 60^e parallèle, la zone comprendrait la péninsule de Kola où la moitié de la flotte de sous-marins soviétiques est basée; les autorités militaires de l'URSS s'opposeraient donc au plan, cela va de soi. En revanche, si le tracé de la limite était (comme elle l'a dit plus tard) plus «souple», bien des gens en condamneraient l'ambiguïté.

Adoptant une autre perspective, on a critiqué la formule d'Owen Wilkes (un Néo-Zélandais qui a travaillé à l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm pendant quelque temps). Il veut créer une zone circumpolaire démilitarisée qui exclurait la mer de Barents et en ferait un sanctuaire pour sous-marins; en outre, les grandes stations radars que les États-Unis possède depuis l'Alaska jusqu'à la partie septentrionale de l'Angleterre ne seraient pas visées.

En mai 1987, Ronald Purver concluait, dans un de ses exposés, que la meilleure façon d'arriver à limiter les armements dans l'Arctique consiste à chercher des mesures de limitation des armements ayant une portée générale plutôt que de se confiner à des mesures visant exclusivement cette région. C'était là une

mise en garde fort valable, mais elle n'était guère encourageante pour ceux selon qui «il faut bien commencer quelque part». Plus tard, dans un des *Cahiers* de l'ICPSI, M. Purver a épousé l'idée voulant que l'on interdise aux sous-marins l'accès à des «zones de protection» allant jusqu'à 2 500 kilomètres au large des côtes des pays concernés; il a par ailleurs adhéré à un plan qui créerait des sanctuaires pour sous-marins dans l'Arctique. Ces deux formules correspondent toutes deux à ce qu'on appelle des mesures propres à accroître la confiance.

M. Purver aura besoin de beaucoup de chance pour convaincre les superpuissances de jouer le jeu et de respecter de telles règles!

Entre-temps est paru, en juin 1987, le Livre blanc sur la Défense qui annonçait l'intention du gouvernement d'acquérir de dix à douze sous-marins à propulsion nucléaire. On ne sait toujours pas ce que ces bâtiments feront s'ils rencontrent des submersibles étrangers sous les glaces de l'Arctique. En privé, les stratèges du ministère de la Défense nationale admettent que les sous-marins ne répondent à aucune logique militaire, mais qu'ils ont une importance politique, censément pour ce qui est d'assurer la souveraineté du pays de concert avec les brise-glaces de la classe 8. Le Livre blanc évoque la possibilité que des sous-marins soviétiques empruntent le passage du Nord-Ouest pour déboucher dans l'Atlantique et y attaquer des convois. D'après David Cox, absolument rien ne prouve que des sous-marins soviétiques aient déjà circulé dans le Passage; M. Cox pense, cependant, que les militaires canadiens voudront peut-être se renseigner sur ce dernier de façon à pouvoir ensuite miner les sorties menant au Bassin arctique pour arrêter les sous-marins américains se dirigeant vers l'Ouest, lesquels ont

certainement déjà navigué dans ces eaux sans en toucher mot à leur allié si cher...

Dans son énoncé de politique intitulé «Les enjeux du Canada dans la sécurité commune», le Nouveau Parti Démocratique (NPD) soutient que l'Arctique est une région plus explosive que l'Europe centrale. S'il prenait le pouvoir, le NPD redéploierait les 7 200 soldats canadiens basés en Allemagne, mais pas nécessairement dans l'Arctique. Après tout, qui veut faire la guerre là-bas à pied (ou dans des chars)? En ce qui concerne l'Arctique, le NPD chercherait principalement à instaurer un régime de coopération et de sécurité avec les voisins nordiques du Canada, et il exercerait de fortes pressions pour limiter ou éliminer la génération de missiles de croisière sophistiqués à laquelle l'évolution de la technologie donnera bientôt naissance.

Parmi ses plans de démilitarisation, Franklyn Griffiths a proposé en 1979 de constituer en zone démilitarisée tout espace maritime situé au-delà de la zone économique de 200 milles de chaque pays. Affirmant que cette idée n'allait pas assez loin, M. Purver a préconisé d'en étendre la portée à toute étendue maritime dépassant le cadre des eaux territoriales nationales (12 milles).

Et enfin, il y a les six propositions que Mikhaïl Gorbatchev a formulées dans son discours d'octobre dernier à Mourmansk. Il préconisait alors (1) de créer une zone dénucléarisée en Europe du Nord; (2) de sanctionner la proposition finlandaise voulant que l'on restreigne l'activité navale «dans les mers baignant les côtes de l'Europe septentrionale»; (3) de favoriser une coopération pacifique pour développer les ressources du Nord, c'est-à-dire de l'Arctique; (4) de faire en sorte que les pays du Nord collaborent pour protéger l'environnement; et (6) si le dégel politique escompté se produisait, d'ouvrir ce qu'il appelle la Route maritime du Nord (c'est-à-dire

le Passage du Nord-Est) aux navires étrangers, avec l'aide des brise-glaces soviétiques.

À la Conférence Norvège-Canada sur les questions circumpolaires, qui a eu lieu à Tromsø, en décembre 1987, le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a critiqué les deux premières propositions de M. Gorbatchev en ces mots: «M. Gorbatchev semble accorder uniquement son attention à la partie ouest de l'Arctique sans parler de la mer de Barents ou des autres eaux adjacentes de l'URSS. Il ne précise pas comment une interdiction de l'activité navale serait vérifiée ou imposée». M. Clark a ajouté que le Canada avait demandé aux autorités soviétiques de fournir des éclaircissements sur ces points.

M. Clark a cependant bien accueilli toutes les idées relatives à la coopération; en fait, il a consacré une page entière à la coopération, à la fin de son discours, et il a alors évoqué les aspects suivants: partager l'information, l'expérience et la technologie, profiter des leçons que nous enseignent les Inuit et les Saami, et le reste. Plus tôt, il avait rappelé quels sont les quatre grands volets de la politique étrangère globale du gouvernement au sujet du Nord: affirmer la souveraineté canadienne, moderniser les défenses, élargir le cadre de la coopération entre les pays circumpolaires, et préparer l'utilisation du Passage du Nord-Ouest à des fins commerciales.

ET NOUS EN VENONS DONC À LA question du Passage du Nord-Ouest. Pendant toute la Troisième Conférence sur le droit de la mer (UNCLOS-3), le Canada s'est arrangé pour ne pas prendre part au débat sur les détroits internationaux. Il soutient maintenant que le Passage fait partie de ses eaux intérieures. Dans un article paru dans le *Globe and Mail* du 10 novembre 1987, Franklyn Griffiths a présenté un plan dont l'objet était d'amener les États-Unis à accepter la souveraineté